

Image not found or type unknown



Mutuelle d'entreprise

Par **CrazyCatLady**, le **01/01/2024** à **11:58**

Bonjour à tous et bonne année !

Je me permets de poser une question car je suis un peu dans le flou.

J'ai un emploi a mi temps depuis le mois de juin, ou j'ai souscrit à un contrat collectif et où je paye 20€ par mois déduit de mon salaire. Seulement je viens de prendre un deuxième emploi, et l'employeur prend la mutuelle a 100%.

J'aimerais savoir si il existe un moyen pour que je résilie le contrat de mutuelle de mon premier employeur afin de ne plus payer cette mutuelle, étant donné que l'autre contrat est payé par mon employeur.

Merci d'avance à ceux qui prendront le temps de me lire !

Bonne journée a vous !

Par **Cousinnestor**, le **01/01/2024** à **12:09**

Hello !

Extrait (de cette source <https://www.service-public.fr/entreprendre/vosdroits/F33754>) :

"Salarié ayant plusieurs emplois :

En cas d'employeurs multiples, un salarié déjà couvert par un contrat collectif de l'un de ses

employeurs peut refuser de souscrire aux autres contrats.

Il doit justifier de cette protection auprès des autres employeurs au moyen d'un justificatif annuel d'adhésion."

Autre lecture pour vous : <https://www.adpassurances.fr/foire-aux-questions/mutuelle-sante-entreprise/je-cumule-deux-emplois-quelles-sont-les-consequences-pour-ma-couverture-sante.html>

Contactez la mutuelle la plus avantageuse pour vous conseiller la manière pratique de vous libérer de l'autre...

A+